



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/2
18 juin 2009

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Cinquante-huitième réunion
Montréal, 6 - 10 juillet 2009

ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Avis concernant les décisions de la 57^e réunion du Comité exécutif

1. Le rapport de la 57^e réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/69) contenant les décisions du Comité exécutif a été transmis à tous les membres du Comité exécutif, aux autres participants à la 57^e réunion, et aux Parties au Protocole de Montréal. De plus, les décisions relatives aux approbations de projet et aux retards dans la mise en oeuvre et dans la proposition de tranches annuelles ont été envoyées à 103 pays visés à l'article 5, ainsi qu'aux agences bilatérales et aux agences d'exécution concernées. Un document préparé après la réunion, qui résume les décisions prises à la 57^e réunion, a été publié sur le site Web et l'intranet du Fonds multilatéral, et aussi transmis aux participants à la réunion et aux Parties au Protocole de Montréal.

Décisions exigeant la prise de certaines mesures par le président du Comité exécutif, le Secrétariat ou les agences d'exécution

2. Conformément à la décision 57/40 et en réponse à la décision XX/4 de la vingtième Réunion des Parties (MOP), le Secrétariat a mis à jour le rapport présenté à la 57^e réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/67) sur l'état des accords visant à reconverter les installations de fabrication d'inhalateurs à doseur des pays visés à l'article 5 et à mettre en oeuvre les projets approuvés, à l'aide des renseignements des agences d'exécution et des observations reçues des membres du Comité exécutif. Après avoir reçu l'approbation du président du Comité exécutif, le rapport a été envoyé au Secrétariat de l'ozone pour être présenté à la 29^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties. Ce rapport est disponible sur le site Web du Secrétariat de l'ozone sous le titre UNEP/OzL.Pro.WG.1/29/3.

3. Conformément à la décision 57/41 et à la décision XVII/6 de la dix-septième Réunion des Parties, le Secrétariat a mis à jour le rapport présenté à la 57^e réunion sur les progrès réalisés en matière de réduction des émissions de substances réglementées lors de l'utilisation d'agents de transformation (UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/Inf.2), afin d'inclure les observations des membres du Comité exécutif. Le rapport a été approuvé par le président du Comité exécutif et transmis au Secrétariat de l'ozone pour présentation à la 29^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée. On peut le consulter sur le site Web du Secrétariat de l'ozone sous le titre UNEP/OzL.Pro.WG.1/29/4.

4. Conformément à la décision 57/42 et à la décision XX/7 de la vingtième Réunion des Parties, le Secrétariat a fourni au Secrétariat de l'ozone des renseignements sur les modalités de financement du Fonds multilatéral en vue du rapport sur des possibilités de financement pour la gestion et la destruction des stocks de substances qui appauvrissent la couche d'ozone qui pourrait être transmis aux Parties à la 29^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée.

Examen des tâches préparatoires à la 58^e réunion

5. Le Secrétariat a entrepris les tâches suivantes en préparation à la 58^e réunion.

État des ressources et planification

Soldes et disponibilité des ressources

6. Un document d'information préparé par le Secrétariat sur les soldes et la disponibilité des ressources comprend un examen des soldes engagés de projets achevés détenus par les agences, ainsi que les coûts d'appui associés aux fonds qui restent des projets achevés. Il comprend aussi le calcul de l'ensemble des ressources à la disposition du Comité exécutif pour les approbations à la 58^e réunion. À la date d'émission du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/4, ce montant s'établissait à 90 134 159 \$ US en

tenant compte du solde du Fonds indiqué dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/3 et de l'ensemble des retours des agences bilatérales et des agences d'exécution (sauf l'Allemagne).

Plans d'activités de 2009 et retard dans la présentation des tranches annuelles

7. Le Secrétariat a examiné les approbations jusqu'à la 57^e réunion en même temps que le financement total à demander à la 58^e réunion, en tenant compte des affectations du plan d'activités 2009. Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/5 fournit un résumé des décisions pertinentes prises à la 57^e réunion et des modifications afférentes apportées aux ressources allouées aux plans d'activités 2009-2011 des agences, et attire l'attention sur les projets des plans d'activités 2009 qui n'ont pas été présentés aux 57^e et 58^e réunions. Les projets exigés pour la conformité sont identifiés, et des activités sont proposées pour aider les pays en ce qui a trait aux décisions de la Réunion des Parties portant sur la conformité, afin que ces pays redeviennent conformes aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal. L'analyse du Secrétariat a révélé qu'une somme de 47,5 millions \$ US pour des activités des plans d'activités 2009 requises afin de respecter la conformité n'avait pas été présentée à la 58^e réunion.

8. Conformément à la décision 53/3(c), le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/5 présente aussi des renseignements sur les retards dans la présentation des tranches annuelles, et souligne que des 73 tranches annuelles devant être présentées à la 58^e réunion, 50 ne l'avaient pas été. Deux tranches ont été retirées et 21 des 50 tranches non présentées n'avaient pas été présentées à deux réunions ou plus.

État de la mise en oeuvre des projets en retard et perspectives des pays visés à l'article 5 à se conformer aux prochaines mesures de réglementation du Protocole de Montréal

9. Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/6 comprend une mise à jour de l'état de conformité des pays visés à l'article 5 qui font l'objet de mesures de réglementation en rapport avec le Protocole de Montréal; des renseignements sur les pays visés à l'article 5 qui font l'objet de décisions des Parties et de recommandations du Comité d'application sur la conformité; des données sur la mise en oeuvre des programmes de pays, y compris une analyse sectorielle de la consommation de substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO); et des renseignements sur des projets dont la mise en oeuvre accuse des retards et des projets pour lesquels un rapport de situation a été demandé.

Surveillance et évaluation

10. Un document sur le mandat et la charge de travail de l'administrateur principal, Surveillance et évaluation, a été préparé conformément aux décisions 56/8 e) et 57/12, dans lequel il est proposé que le poste d'administrateur principal, Surveillance et évaluation, contribue à l'apprentissage organisationnel et aide le Fonds multilatéral à se développer dans une période de changement et de défis. Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/7 comprend une évaluation des fonctions surveillance et évaluation en rapport avec les besoins immédiats et à court terme et aussi avec les besoins futurs et à long terme, ainsi qu'une évaluation de la charge de travail de l'administrateur principal, Surveillance et évaluation, et une définition de travail révisée.

11. Le rapport final sur l'évaluation des plans de gestion de l'élimination finale (PGEF) a été préparé en se basant sur une étude théorique présentée à la 55^e réunion et des études de cas dans huit pays à faible volume de consommation de SAO (PFV). Le rapport (UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/8) discute des leçons apprises et présente des recommandations sur la façon dont ces pays se conforment au défi imminent de l'élimination des HCFC. Il souligne l'importance des lois portant sur les SAO, y compris le système d'autorisation et de contingentement des importations et l'établissement d'unités de gestion des programmes pour gérer l'élimination des HCFC.

12. Une étude théorique sur l'évaluation des projets de refroidisseurs a été préparée (UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/9). L'étude était basée sur un examen sur dossier et une analyse de plus de 90 documents et rapports de projets disponibles au Secrétariat du Fonds. L'examen a porté en particulier sur les activités visant à établir des programmes de co-financement entre le Fonds multilatéral et d'autres institutions, ainsi que sur la faisabilité technique et les avantages financiers liés au remplacement des refroidisseurs. L'évaluation a analysé des projets de démonstration et d'installations pilotes financés par le Fonds multilatéral, afin de démontrer qu'il est techniquement faisable d'obtenir des économies d'énergie et d'assurer la viabilité de la mobilisation des ressources autres que celles du Fonds multilatéral afin de faire chevaucher les projets pilotes. L'un des principaux objectifs de l'étude théorique et des études de cas associées est d'analyser plus en profondeur l'expérience des pays à la recherche de sources de co-financement et les résultats de cette recherche, y compris les empêchements et les obstacles enregistrés. Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/9 présente des leçons apprises et des conclusions.

Rapport périodique global

13. Le Secrétariat a compilé les données des agences bilatérales et des agences d'exécution et résumé les progrès réalisés, y compris de renseignements financiers sur les projets et les activités soutenues par le Fonds multilatéral jusqu'au 31 décembre 2008. Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/10 fournit un résumé des progrès réalisés dans la mise en oeuvre au niveau national, et un résumé de la mise en oeuvre des activités jusqu'à la fin de 2008, ainsi que les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds.

14. Les observations du Secrétariat traitent de questions courantes déterminées lors de l'examen des rapports périodiques des agences en ce qui a trait à la mise en oeuvre lente ou au décaissement pour des projets de renforcement des institutions ou d'élimination en 2010, des projets visant les refroidisseurs, et la préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) et les divergences dans les données.

Évaluation de la mise en oeuvre des plans d'activités 2008

15. Le Secrétariat a préparé une évaluation des plans d'activités 2008 pour les agences d'exécution, en fonction des indicateurs d'efficacité adoptés dans le cadre de la décision 41/93, de la pondération révisée dans la décision 47/51, des objectifs adoptés par le Comité pour les plans d'activités 2008 dans le cadre des décisions 54/7 à 54/10, et du progrès des agences d'exécution et des rapports présentés à la 58^e réunion du Comité exécutif. Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/16 présente aussi une analyse des tendances pour chacun des neuf indicateurs d'efficacité utilisés lors des évaluations des années précédentes et les résultats de l'évaluation qualitative de l'efficacité des agences d'exécution en fonction des observations reçues des agents des Unités nationales d'ozone (UNO).

16. En général, le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale ont été légèrement moins efficaces en 2008 qu'en 2007, en grande partie en raison du non-respect des objectifs d'élimination des SAO pour les projets individuels, de la vitesse de l'achèvement final et de la présentation en temps opportun des rapports d'achèvement des projets. Des 295 activités d'assistance planifiées en 2008 dans le cadre du programme d'aide à la conformité (PAC) du PNUE, 264 ont été achevées, 16 ne l'ont pas été, et l'état d'avancement n'était pas clair pour 15 autres activités. Les agences d'exécution ont reçu une cote d'efficacité satisfaisante ou très satisfaisante lors des évaluations qualitatives d'efficacité par les unités nationales d'ozone en 2008.

Rapport sur la mise en oeuvre de projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports

17. Le Secrétariat a examiné les rapports périodiques présentés par les agences d'exécution au nom des gouvernements de la République libanaise et la République bolivarienne du Venezuela, en tenant compte des propositions de projet initiales, des données sur les SAO déclarées par les gouvernements respectifs dans le cadre de l'Article 7 du Protocole de Montréal, et des décisions pertinentes prises par le Comité exécutif et la Réunion des Parties. Il a aussi examiné une demande de révision des objectifs d'élimination du bromure de méthyle stipulés dans les conditions convenues révisées pour le Maroc. L'examen par le Secrétariat et ses observations sont présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/17.

Examen des projets

18. Le Secrétariat a reçu 82 demandes de financement, qui comprennent de nouveaux programmes pluriannuels, des tranches d'accords pluriannuels approuvés, et des projets et activités représentant une somme de 41 637 283 \$ US, qui comprend les coûts d'appui aux agences. À la suite de l'examen du Secrétariat, 44 demandes représentant une somme de 7 315 333 \$ US sont recommandées pour approbation globale, et 33 autres projets et activités représentant une somme de 20 571 483 \$ US sont acheminés aux fins d'examen par le Comité exécutif. Cinq projets et activités totalisant 8 024 837 \$ US ont été retirés par les agences concernées.

19. Le Secrétariat a déterminé des questions de politiques en rapport avec le renforcement des institutions et la confidentialité des données sur les HCFC. Des demandes de financement pour 17 projets de renforcement des institutions ont été présentées à la 58^e réunion. Toutefois, le Secrétariat, après avoir pris en compte la décision 57/36, n'était pas en mesure de recommander l'approbation globale de 16 de ces demandes de financement au-delà de 2010. L'autre question concernait la confidentialité de données non regroupées sur les HCFC déclarées dans le cadre de l'Article 7 par rapport à la nécessité que le Secrétariat du Fonds détermine l'admissibilité de secteurs individuels des pays visés à l'article 5 en ce qui a trait à l'élimination de la consommation de HCFC.

Projet de rapport sur les critères et lignes directrices visant la sélection des projets de destruction des SAO

20. En réponse à la décision 57/6, le Secrétariat a préparé, pour examen par le Comité exécutif, des critères et des lignes directrices provisoires pour la sélection de projets de destruction des SAO. Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/19 tient compte des critères des projets de destruction des SAO élaborés dans la décision XX/7 de la vingtième Réunion des Parties, et des discussions du groupe de contact sur la sélection des projets de destruction des SAO tenues à la 57^e réunion et propose des conditions pour le financement d'un nombre limité de projets de démonstration ainsi que des lignes directrices pour la présentation des activités de financement en rapport avec la destruction des SAO.

Coûts entourant le financement de l'élimination des HCFC

Priorisation des technologies d'élimination des HCFC afin de réduire les autres impacts sur l'environnement (décision 57/33)

21. Conformément à la décision 57/33, le Secrétariat a déterminé un mandat et identifié des consultants de haut niveau afin d'élaborer un modèle de calcul. Les résultats du modèle de calcul ont été utilisés pour préparer des exemples concrets d'application d'une méthode reposant sur une unité

fonctionnelle à deux technologies dans le secteur des mousses et deux autres dans celui de la réfrigération, pour examen plus approfondi de la méthodologie par le Comité exécutif.

Analyse de nouvelles méthodes de deuxième reconversion, établissement de la date limite d'installation, et autres questions de politiques en instance concernant les HCFC (décision 57/34)

22. En réponse à la décision 57/34, le Secrétariat a affiché sur l'intranet du Fonds multilatéral le procès-verbal de la réunion informelle, qui a eu lieu à la 57^e réunion, sur les questions de politique visant l'élimination des HCFC et le renforcement des institutions. Le procès-verbal, y compris les méthodes proposées par deux membres, a aussi été envoyé par courriel aux membres avec une demande pour leurs observations. Le Secrétariat a préparé un document sur les nouvelles méthodes de deuxième conversion, la détermination de la date limite d'installation, et d'autres questions en instance de politiques sur les HCFC (UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/47). Les questions traitées dans le document sont les dates limites, les deuxièmes conversions, les surcoûts admissibles, les seuils de coût-efficacité pour les HCFC, les mises à niveau technologiques et la reconversion avant la fin de la vie utile des équipements, ainsi que l'application des critères des pays à faible volume de consommation (PFV) à la consommation de HCFC. Le point de départ pour les réductions totales de la consommation de HCFC (telles que l'indiquent les lignes directrices pour la préparation des PGEH), en tenant compte de l'élimination des HCFC des projets approuvés par rapport à la consommation déterminée dans le PGEH, fait aussi l'objet de discussion.

Renforcement des institutions : options de financement après 2010

23. Le Secrétariat a préparé pour discussion, à l'intention du Comité exécutif à la 58^e réunion, une note sur les questions en suspens en ce qui a trait au financement du renforcement des institutions. Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/48 comprend aussi un examen des mesures actuelles prises pour le renforcement des institutions et le renforcement des capacités pour les pays visés à l'article 5 et une analyse de la demande pour un soutien continu du renforcement des institutions présentée au Comité exécutif à sa 57^e réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/63).

Mécanismes de financement spéciaux destinés à garantir des revenus supplémentaires provenant de prêts et d'autres sources (décisions 55/2 et 57/37)

24. En réponse à la décision 57/37, le Secrétariat a affiché sur l'intranet du Fonds multilatéral la compilation des observations reçues à la 57^e réunion du Comité exécutif en rapport avec le « Mécanisme de revenus supplémentaires provenant des prêts et d'autres sources » (UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/64), ainsi que les commentaires reçus du PNUE, de la Suède et des États-unis d'Amérique. D'autres agences d'exécution, le Secrétariat de l'ozone, et le trésorier, ont aussi été consultés. Le Secrétariat a aussi élaboré un autre document de travail provisoire sur un mécanisme spécial de financement à l'intérieur du Fonds multilatéral, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/49, qui porte sur les questions juridiques, structurelles et administratives en rapport avec ce mécanisme et poursuit la discussion sur les quatre utilisations ou options présentées à la 57^e réunion.

Rapport sur la réduction des émissions et l'élimination du tétrachlorure de carbone

25. À sa 55^e réunion, le Comité exécutif a demandé au Secrétariat de fournir à la 58^e réunion un rapport sur la réduction des émissions et l'élimination du CTC dans les pays visés et non visés par l'Article 5, en tenant compte des renseignements à être fournis par le Groupe de l'évaluation technique et économique en réponse à la décision XVIII/10 de la dix-huitième Réunion des Parties, ainsi que sur toutes les décisions prises à la vingtième Réunion sur les autres utilisations des agents de transformation (décision 55/45).

26. Le Secrétariat du Fonds, le Groupe de l'évaluation technique et économique, le Groupe de l'évaluation scientifique, le Comité des choix techniques pour les produits chimiques, et quelques spécialistes, ont tenu des consultations exhaustives. En plus d'un échange de courriels et d'appels téléphoniques, le Secrétariat a organisé à Montréal une conférence téléphonique avec dix participants du Groupe de l'évaluation scientifique le 2 juin 2009 et un atelier avec quatre spécialistes dans le domaine du CTC du 10 au 11 juin 2009. Pour faciliter l'échange d'informations entre les spécialistes des sciences de l'atmosphère, le Secrétariat a fourni un site de réunion en ligne sur l'intranet du Fonds multilatéral, où il était possible de télécharger des documents vers l'amont et vers l'aval. Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/50 sera publié deux semaines avant la 58^e réunion.

Comptes provisoires 2008

27. Le Secrétariat a examiné le document sur les comptes provisoires 2008 préparé par le trésorier, ainsi que les comptes 2008 du Secrétariat (UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/51). Les comptes de clôture 2008 seront présentés à la 59^e réunion du Comité exécutif.

27. Une vérification externe des états financiers 2008 du Fonds et du PNUE a été prévue en juin et juillet 2009, et les vérificateurs externes visiteront le Secrétariat du Fonds du 15 au 26 juin 2009. La vérification portera précisément sur l'examen des états financiers intermédiaires et des comptes 2008, les relations organisationnelles entre le Secrétariat du Fonds, le Secrétariat de l'ozone et le PNUE, et la gestion de projet. La vérification est effectuée conformément aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et aux règlements des Nations Unies, et les recommandations des vérificateurs seront éventuellement transmises au chef du Secrétariat dans une lettre de recommandations, laquelle sera disponible pour les membres du Comité exécutif.

29. Parmi les documents présentés pour examen à la 58^e réunion, les documents suivants ont été préparés par le Secrétariat du Fonds :

- Ordre du jour provisoire et ordre du jour annoté;
- Activités du Secrétariat;
- État des contributions et décaissements;
- Rapport sur les soldes et disponibilité des ressources;
- Plans d'activités 2009 et retards dans la présentation des tranches annuelles;
- État de la mise en oeuvre des projets en retard et perspectives des pays visés à l'article 5 à se conformer aux prochaines mesures de réglementation du Protocole de Montréal;
- Mandat et charge de travail de l'administrateur principal, Surveillance et évaluation (décisions 56/8(e) et 57/12);
- Rapport final sur l'évaluation des plans de gestion de l'élimination finale (PGEF);
- Étude théorique sur l'évaluation des projets visant les refroidisseurs;
- Rapport périodique consolidé au 31 décembre 2008;
- Observations et recommandations sur les rapports périodiques des agences bilatérales, du PNUD, du PNUE, de l'ONUDI et de la Banque mondiale (5 documents);
- Rapport sur la mise en oeuvre des projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports;
- Aperçu des questions recensées pendant l'examen des projets;
- Projet de rapport sur les critères et lignes directrices pour la sélection des projets de destruction des SAO (décision 57/6);
- Coopération bilatérale;
- Observations et recommandations sur les amendements aux programmes de travail 2009 du PNUD, du PNUE, de l'ONUDI et de la Banque mondiale (4 documents);

- Fiches d'évaluation de projets, observations et recommandations sur les projets et les activités proposés à la 58^e réunion (20 documents);
- Observations sur le programme de pays de l'Iraq;
- Priorisation des technologies d'élimination des HCFC visant à réduire d'autres impacts sur l'environnement (décision 57/33)
- Analyse de nouvelles méthodes de deuxième reconversion, détermination de la date limite d'installation, et autres questions de politiques en suspens pour les HCFC (décision 57/34).
- Renforcement des institutions : options de financement après 2010.
- Mécanismes de financement spéciaux destinés à garantir des revenus supplémentaires provenant de prêts et d'autres sources (décisions 55/2 et 57/37).
- Rapport sur la réduction des émissions et l'élimination du CTC (décision 55/45)
- Comptes provisoires 2008 (conjointement avec le trésorier);
- Rapport provisoire du Comité exécutif sur la vingt et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.

Participation aux réunions et missions entreprises

Missions du chef du Secrétariat

Genève, Suisse (11 au 15 mai 2009)

30. Le chef du Secrétariat a assisté à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM2), au cours de laquelle elle a fait une brève présentation sur le rapport de la contribution du Fonds multilatéral à SAICM (Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques). Elle a aussi profité de l'occasion pour tenir une brève réunion avec M. Achim Steiner, directeur exécutif du PNUE, M^{me} Sylvie Lemmet, directrice du PNUE DTIE et le chef des unités du Protocole de Montréal du PNUD et la Banque mondiale sur le travail à venir du Fonds multilatéral en ce qui a trait à l'élimination des HCFC et à la réalisation des avantages liés au climat.

Missions entreprises par d'autres membres du personnel du Secrétariat

Washington D.C., États-Unis d'Amérique (15 au 18 avril 2009)

31. Un administrateur principal de programme a assisté à une réunion du Groupe consultatif technique sur les produits chimiques du FEM afin de soutenir le secrétariat du FEM lors de la préparation d'un document de stratégie pour le domaine d'intervention « Produits chimiques ». Le domaine d'intervention « Produits chimiques » comprend l'assistance visant l'élimination des SAO aux Parties non admissibles à recevoir de l'aide du Fonds multilatéral.

Bangkok, Thaïlande (24 avril au 3 mai 2009)

32. Une administratrice principale de programme a assisté à la réunion du Réseau régional de l'ozone pour l'Asie du Sud-Est et du Pacifique, où elle a présenté un discours d'ouverture et un exposé sur les récentes décisions du Comité exécutif, et où elle a participé à une discussion en groupe sur des questions en rapport avec l'élimination des HCFC, en particulier sur l'examen des avantages climatiques associés à l'élimination des HCFC et à la préparation du PGEH.

Sharm El-Sheikh, Égypte (6-9 May 2009)

33. L'administrateur principal de l'administration et de la gestion des fonds et l'administrateur associé des technologies de l'information ont visité Sharm El-Sheikh en Égypte afin de s'entretenir sur les dispositions logistiques et des installations de conférence nécessaires à la tenue de la 59^e réunion du Comité exécutif avec des représentants de l'Agence égyptienne des affaires environnementales. L'entente provisoire de rémunération de l'hôte avec le gouvernement de l'Égypte a été modifiée afin que le gouvernement hôte ne soit pas obligé couvrir les frais de déplacement et les services de conférence découlant de la tenue de la réunion à Sharm El-Sheikh au lieu de Montréal. Deux sites appropriés ont été déterminés pour la réunion.

Manama, État de Bahreïn (7 au 14 mai 2009)

34. Une administratrice principale de programme a assisté aux principales réunions conjointes des réseaux de l'Ouest de l'Asie et du Sud de l'Asie, où elle a fait une brève présentation sur les récentes décisions du Comité exécutif, y compris celles qui étaient reliées à l'élimination des HCFC et à l'élaboration des PGEH, et elle a participé à des discussions bilatérales avec des administrateurs et des représentants des Bureaux de l'ozone, le juriste principal du Secrétariat de l'ozone et des représentants des agences d'exécution

Coopération avec les Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et d'autres organismes*Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques*

35. Conformément à la décision 57/1, le Secrétariat du Fonds a préparé un bref rapport sur la contribution du Fonds multilatéral à la mise en oeuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) pour présenter à la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM2). Le rapport a tenu compte des directives fournies par le Comité exécutif à sa 57^e réunion, de la lettre au Secrétariat de la Convention de Rotterdam, et des observations de l'Australie, de la Belgique et des États-unis sur le rapport provisoire distribué aux membres du Comité exécutif pour leur renouvellement en avril 2009. Tel que l'indique le paragraphe 30, le chef du Secrétariat a assisté à l'ICCM2. Le document du Secrétariat du Fonds « Rapport sur la contribution du Fonds multilatéral à la mise en oeuvre du Protocole de Montréal visant la mise en oeuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques » (SAICM/ICCM.2/INF/26) est disponible sur le site Web de la SAICM.

Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

36. Un représentant du Secrétariat a assisté à une réunion du Groupe consultatif technique sur les produits chimiques du FEM en avril 2009 (paragraphe 31). Le Groupe consultatif technique a été initié dans le cadre du processus visant la révision des stratégies liées au domaine d'intervention « Produits chimiques » pouvant diriger la programmation de FEM 5.

Rapport périodique sur le recrutement et la sélection

37. Le processus de sélection est en cours pour le poste de chef adjoint, trois postes professionnels de niveau P3, et deux postes de niveau G6 aux services généraux. Ce processus devrait être terminé d'ici septembre 2009 pour tous les postes.

Préparation des réunions du Comité exécutif

38. Des dispositions logistiques ont été prises pour la tenue de la 58^e réunion du Comité exécutif dans les bureaux de l'Organisation de l'aviation civile internationale à Montréal au Canada du 6 au 10 juillet 2009. Des lettres d'invitation et des mots de passe donnant accès aux documents de conférence publiés sur le réseau intranet ont été transmis aux membres du Comité exécutif, au président du Bureau de la vingt et unième Réunion des Parties, au président et au vice-président du Comité d'application, au directeur exécutif du PNUE, au secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone, aux agences d'exécution et aux organisations non gouvernementales.

Activités d'information

39. Le rapport de la 57^e réunion du Comité exécutif en langues arabe, anglaise, chinoise, française et espagnole ainsi qu'un résumé préparés après la réunion ont été publiés sur le site Web public du Fonds multilatéral (www.multilateralfund.org).

40. À la 58^e réunion, le site contenant des documents en langue arabe, chinoise, anglaise, française et espagnole, et des renseignements sur la logistique de la 58^e réunion a été créé sur l'intranet du Fonds multilatéral. Tous les documents pour distribution générale ont aussi été placés sur le site Web public.

41. Étant donné la décision 56/8 b) sur le programme de travail provisoire sur la surveillance et l'évaluation de 2009, un administrateur principal de gestion de projet ainsi que d'autres administrateurs du Secrétariat ont poursuivi l'élaboration et la promotion du système pour les accords pluriannuels en vue de la préparation et de l'examen des demandes pour des tranches des plans pluriannuels d'élimination actuels et nouveaux.

42. Le Secrétariat du Fonds a examiné et mis à jour les bases de données, les documents et les directives opérationnelles qui suivent pour la 58^e réunion :

- a) Inventaire des projets approuvés en date d'avril 2009;
- b) Fiches sommaires des programmes de pays en date d'avril 2009,
- c) Politiques, procédures, lignes directrices et critères en date d'avril 2009;
- d) Plans et projets d'élimination en date d'avril 2009.